



Le 27 avril 2011

## **COMMUNIQUE DE PRESSE PLAN VIOLENCES : LES MOYENS DEVRONT SUIVRE**

La Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) se réjouit du plan de lutte contre les violences faites aux femmes lancé la semaine dernière par la ministre des Solidarités, qui reprend nombre des revendications portées par les associations depuis longtemps. La CLEF appelle pourtant à la plus grande vigilance en ce qui concerne les moyens qui seront consacrés aux 61 mesures annoncées dans le plan. Elle se porte donc candidate pour intégrer la commission chargée d'en vérifier l'application.

Le combat pour obtenir la mise en place de politiques publiques contre les violences faites aux femmes a souvent poussé les gouvernements à multiplier les annonces, à lancer d'ambitieux plans sans leur donner les moyens adéquats.

La CLEF sera très attentive à ce que le gouvernement engage réellement le million d'euros annoncé pour mettre en œuvre les trois campagnes grand public prévues par le plan violence (le viol et les agressions sexuelles en 2011, les violences au travail en 2012 et la prostitution en 2013), qui devront être préparées en partenariat avec les associations.

Le collectif d'associations qui s'était constitué pour porter une campagne d'information auprès du grand public sur les violences faites aux femmes, décrétée « grande cause nationale » de l'année 2010 par le Premier ministre François Fillon, n'a finalement obtenu aucun financement du gouvernement, en dépit d'une promesse d'un million d'euros. En dépit de cette absence de moyen, le collectif de 25 associations dans lequel la CLEF a joué un rôle moteur a porté une campagne radiotélévisée.

En matière de protection des victimes, vu l'ampleur des besoins, on ne peut se contenter de la mise en place d'un lieu d'accueil de jour par département : le ministère des Solidarités reconnaît lui-même dans son document de présentation du plan que le dispositif d'hébergement d'urgence est « saturé » : si les lieux d'accueil de jour sont indispensables pour informer les femmes et les aider à trouver une solution, il faut en parallèle renforcer l'offre d'hébergement d'urgence, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

En préalable au plan, nous demandons la publication du décret d'application instaurant l'ordonnance de protection des victimes de la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences. Nous demandons en outre que les bailleurs soutiennent le maintien des femmes dans leur domicile, quand cela est souhaitable, et que les femmes aient systématiquement leur nom sur le bail de location.

Pour que les mesures de ce plan, lancé à un an de l'élection présidentielle, soient réellement appliquées, **la CLEF demande aux partis politiques de prendre des engagements clairs et chiffrés sur la lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre de leurs projets pour la présidentielle.**